

REPUBLIQUE DE GUINEE



MINISTÈRE DES MINES ET DE LA GEOLOGIE (MMG)

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE (MEDD)

**PROJET DE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES, MINIERES
ET DE L'ENVIRONNEMENT (PGRNME)**

CREDIT IDA N° 6885 – GN ET DON IDA N° 8190 -GN

SOLLICITATION DE MANIFESTATION D'INTERET

**ETUDE ET INSTALLATION D'UN RESEAU DE SURVEILLANCE SISMOLOGIQUE
POUR TROIS (03) STATIONS ET UN CENTRE DE RECEPTION EN REPUBLIQUE DE
GUINEE**

SMI N°25/PGRNME/C/07/2023

Date de début: 21 Août 2023

-

Date de fin: 20 Septembre 2023

Le Gouvernement de la République de Guinée a reçu un financement de la Banque mondiale pour couvrir les coûts du Projet de Gestion des Ressources Naturelles, Minières et de l'Environnement (PGRNME), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce **CREDIT IDA N° 6885 – GN ET DON IDA N° 819 -GN** pour effectuer des paiements au titre de services de consultants pour l'**Etude et l'installation d'un réseau de surveillance sismologique de trois stations (03) et un centre de réception en République de Guinée.**

Objectif Général

Il s'agit de donner les moyens au CGS d'assurer son rôle de surveillance sismologique du territoire national. Cette activité dirigée vers le développement du réseau de surveillance sismologique, permettra de :

- Collecter les données sismiques de l'ensemble du territoire national et émettre des bulletins mensuels des séismes locaux ;
- Etablir la carte de sismicité et de zonage de la Guinée ;
- Emettre des rapports mensuels d'analyse des données et partager avec les organismes partenaires ;
- Informer, sensibiliser et éduquer les populations résilientes en cas de séisme ressenti.

Le mécanisme de suivi se traduira en terme concret par l'émission des bulletins mensuels de collecte des données de l'ensemble du territoire National et par l'établissement d'une carte de sismicité et de zonage de la Guinée. Ceci sera actualisé graduellement de façon dynamique.

Objectifs spécifiques

Le projet comporte trois (3) sous-objectifs principaux :

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'D' followed by a dot.

- Donner les moyens techniques au Centre de Géophysique et de Sismologie pour l'acquisition et l'installation d'un réseau de surveillance sismique permanente couvrant l'ensemble du territoire national : Trois (03) stations sécurisées et un (1) centre de réception équipés en matériels techniques et informatiques
- Renforcer la capacité du CGS pour une meilleure gestion des informations collectées dans le cadre de la surveillance sismique : Quatre (04) cadres du CGS bénéficient de stages internationaux et d'échange d'expérience ;
- Faciliter les contacts avec les organismes régionaux et internationaux de surveillance sismique pour amorcer des collaborations et assurer une pérennité à ce réseau sismique : au minimum trois (3) accords de collaboration avec les organismes régionaux et internationaux de surveillance sismique seront signés.

Résultats attendus

- **Trois (3) stations de surveillance sismiques et un centre de réception sont installés, permettant la détection et la localisation des séismes dans les zones à haut risque (magnitudes supérieures à 2) :** les trois stations de surveillance collectent les données et la station de réception les traite, calcule et les analyse pour localiser et évaluer la puissance (magnitude) ;
- **Le centre de réception du CGS est fonctionnel, recevant en temps réel et 24h/24h les données numériques en continu des stations et peut localiser les séismes et diffuser l'information régulièrement et rapidement en cas de crise sismique :** le niveau de sollicitation sismique quotidien est enregistré, le degré de nocivité du signal sismique journalier est établi (le rapport quotidien des observations sismique est effectif) ;
- **Le personnel du CGS peut gérer de façon autonome le réseau de surveillance sismique :** les cadres du CGS sont capables de gérer de façon autonome le réseau de surveillance sismique et font les rapports d'activité ;
- **Le centre est connu et en relation avec les principaux organismes régionaux et internationaux de surveillance sismologique :** il contribue au calcul des épacentres mondiaux des séismes à travers la diffusion de ses rapports d'activité ;
- **Le centre a amorcé des programmes d'études liées à la valorisation du réseau (recherche scientifique et surveillance des enjeux) :** le centre confectionne une carte de sismicité et de zonage, il fixe les normes parasismiques de construction aux grands enjeux. Son rapport d'étude est conforme aux normes et standards internationaux et valable ;
- **Le centre a des perspectives de pérennisation de son activité :** Après les deux ans de financement par le PGRMNE, le centre compte sur la coopération avec les institutions et les organismes internationaux tels que le CTBTO, qui fournit des aides en équipements et en formation et sur le financement du Budget National de Développement ainsi que par l'accompagnement du Ministère des Mines et de la Géologie.

Les Termes de Références (TDRs) détaillés de la mission peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-dessous :

Unité de Gestion du Projet de Gestion des Ressources Naturelles, Minières et de l'Environnement (PGRNME), sise au quartier Taouyah, Commune de Kaloum
Tél : 00224 623 61 36 12 ou 622 20 02 24. Email : oussoubasory@gmail.com et copie à bousoum@yahoo.fr et toubah01@gmail.com ou apm.environs@gmail.com

L'Unité de Gestion du Projet de Gestion des Ressources Naturelles, Minières et de l'Environnement (PGRNME) invite les firmes de consultants (« Consultants ») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

A-Expériences générales:

- ✓ Etre un cabinet spécialisé en sismologie avec une expérience de 15 ans au moins dans les travaux similaires d'installation de réseaux sismiques.

B-Expériences spécifiques

- ✓ Avoir réalisé au moins trois (3) projets fonctionnels similaires, de préférence en Afrique et dans la sous-région.

C- Capacité

- ✓ Le consultant doit disposer d'une capacité technique et administrative en présentant les pièces requises (Agrément/RCCM/Kbis, Organisation).

Ce qui pourrait correspondre à la répartition ci-après :

- (A) Expérience générale (30 points) ;
- (B) Expériences similaires (60 points) ; et
- (C) Organisation (10 points).

Le personnel clé ne sera pas évalué lors de l'établissement de la liste restreinte.

Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions des paragraphes 3.14, 3.16, et 3.17 1.9 de la Section III de : « BANQUE MONDIALE, Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) », Edition juillet 2016, mis à jour Novembre 2017 et août 2018, relatifs aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables. Veuillez noter les dispositions additionnelles suivantes relatives au conflit d'intérêts dans le cadre des Services objet de la présente Sollicitation de manifestation d'intérêt :

Les Consultants ne peuvent être engagés pour des missions qui **seraient incompatibles** avec leurs obligations présentes ou passées envers d'autres clients, ou qui risqueraient de les mettre dans l'impossibilité de remplir leur mandat au mieux des intérêts de l'Emprunteur. Sans préjudice du caractère général de ces dispositions, les Consultants ne peuvent être engagés dans les circonstances énoncées ci-après :

1. Aucune entreprise engagée par l'Emprunteur pour livrer des Fournitures, réaliser des Travaux ou fournir des Services Autres que des Services des Consultants pour un projet (ni aucune entreprise affiliée qui la contrôle directement ou indirectement, qu'elle contrôle elle-même ou qui est placée sous un contrôle commun) n'est admise à fournir des Services de Consultants consécutifs ou directement liés à ces Fournitures, Travaux ou Services Autres que des Services de Consultants. Cette disposition ne s'applique pas aux diverses entreprises (Consultants, entrepreneurs ou fournisseurs) qui, collectivement, s'acquittent des obligations de l'adjudicataire d'un marché clés en main ou d'un marché de conception – construction :

2. Aucune entreprise engagée par l'emprunteur pour fournir des Services de Consultants pour la préparation ou l'exécution d'un projet (ni aucune entreprise affiliée qui contrôle directement ou indirectement, qu'elle contrôle elle-même ou qui est placée sous un contrôle commun) n'est admise ultérieurement à livrer des Fournitures réaliser des Travaux ou fournit des Services Autres que des Services de Consultants consécutifs ou directement liés audits Services de Consultants. Cette disposition ne s'applique pas aux diverses entreprises (consultant, entrepreneurs ou fournisseurs) qui, collectivement, s'acquittent des obligations de l'adjudicataire d'un marché clés en main ou d'un marché de conception construction
3. Aucun Consultant (y compris le personnel et les sous-consultants à son service) ni aucun prestataire affilié (qui le contrôle directement ou indirectement, qu'il contrôle lui-même ou qui est placé sous un contrôle commun) ne peut être engagé pour une mission qui par sa nature, crée un conflit d'intérêt avec une autre de ses missions ;
4. Les Consultants (y compris les experts, le personnel et les sous-consultants à leur service) qui ont une relation professionnelle ou familiale étroite avec tout cadre de l'Emprunteur, de l'organisme d'exécution du projet, d'un bénéficiaire d'une fraction du financement de la ou de toute autre partie représentant l'Emprunteur ou agissant en son nom qui participe directement ou indirectement à tout segment :
 1. De la préparation des Termes de référence de la mission
 2. Du processus de sélection pour le contrat ; ou
 3. De la supervision du contrat, ne peuvent être attributaires d'un contrat, sauf si le conflit résultant de ladite relation a été réglé d'une manière que la Banque juge satisfaisante tout au long du processus de sélection et de l'exécution du contrat.

Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement ou d'un accord de sous-traitant. En cas de groupement, tous les membres de ce groupement restent conjointement et solidairement responsables de l'exécution de la mission au cas où le groupement sera sélectionné.

Un Consultant sera sélectionné selon la méthode « **Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC)** » telle que décrite dans le Règlement.

Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes :

- Lundi au vendredi de 08h30mn à 16h30mn
- A l'Unité d'Exécution du Projet de Gestion des Ressources Naturelles, Minières et de l'Environnement (PGRNME), sise au Quartier Taouyah, Commune de Ratoma
- Tél : 00224 623 61 36 12 et 622 20 02 24
- Courriels : bousoum@yahoo.fr et toubah01@gmail.com ou apm.environs@gmail.com

Les manifestations d'intérêt écrites doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en personne, par courrier, par fac-similé ou par courrier électronique au plus tard le **20 Septembre 2023 à 12h30mn**.

Unité de Gestion du Projet de Gestion des Ressources Naturelles, Minières et de l'Environnement (PGRNME), sise au quartier Taouyah, Commune de Kaloum
Tél : 00224 623 61 36 12 ou 622 20 02 24. Email : oussoubasory@gmail.com et copie à bousoum@yahoo.fr , apm.environs@gmail.com

A l'attention de : Monsieur le Coordonnateur du Projet

Fait à Conakry, le 16 Août 2023



Sory KOUYATE